

16 octobre 2024

Négociation de l'Accord d'UES relatif à la MOBILITE DURABLE

La CFE-CGC CAPGEMINI se félicite de la proposition de la Direction de traiter la **mobilité durable dans un accord distinct**.

Voici les **revendications portées** par la CFE-CGC CAPGEMINI dans le cadre de la renégociation de l'accord actuel, signé le 21 avril 2021. Elle est attachée à préserver et à améliorer l'intérêt des salariés à travers les **mesures existantes, en les conservant ou les améliorant, et à travers de nouvelles mesures**.

La CFE-CGC CAPGEMINI souhaite mettre en avant les revendications suivantes :

- Remboursement à 100% du titre transport en commun et des transports unitaires des jours en présentiel à l'instar de nos collègues d'Altran
- Mise en place de subventions vélo financées par Capgemini
- Mise en place d'un temps de trajet responsable
- Augmentation du montant du Forfait Mobilité Durable (FMD)
- La mise en place de la semaine de 4 jours sans réduction de salaire pour tous les salariés permettant de réduire le stress et les déplacements

CHAPITRE 7.1 - CONTRIBUTION A LA REDUCTION DE L'IMPACT CARBONE

La CFE-CGC CAPGEMINI demande

- La mise en place de la semaine de 4 jours sans réduction de salaire pour tous les salariés permettant de réduire le stress et les déplacements
- La mise en place d'un temps de trajet responsable
En cas de déplacement professionnel le salarié qui choisit un mode de déplacement durable plus long que l'avion bénéficiera d'une demi-journée « semi-off » pour son trajet aller ainsi que pour son trajet retour. Il est invité à travailler uniquement si c'est possible et quand il en a la possibilité. Une connexion limitée permettra par exemple de répondre à quelques e-mails, de lire une étude ou de réfléchir à un sujet de fond. Les coûts éventuels liés à une nuit supplémentaire seront pris en charge par Capgemini
- L'augmentation du montant du Forfait Mobilité Durable (FDM)
- Une prime de covoiturage Capgemini soit mise en place pour les salariés concernés
- La mise en place d'un Crédit mobilité pour les salariés éligibles aux voitures de fonction : Le Crédit Mobilité se présente sous la forme d'une enveloppe budgétaire dont le montant correspond à la différence de prix entre le coût de la voiture de fonction et celui de l'alternative choisie par l'entreprise et/ou le salarié. Le salarié dispose de cette cagnotte qui vient compenser le renoncement à la voiture de fonction et lui permet de payer tous ses déplacements professionnels et même personnels (déplacements propres)
- La mise à disposition de bornes de rechargement disponibles pour tous les véhicules (et non seulement pour les véhicules de fonction / service)



LinkedIn



CHAPITRE 7.2 - FAVORISER LE RECOURS AUX MOBILITES ECORESPONSABLES POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

La **CFE-CGC CAPGEMINI** demande

- **Capgemini propose des solutions d'aide au financement de véhicules de mobilité douce en plus de celles de l'Etat**
- **Le remboursement à 100% du titre transport en commun et des transports unitaires des jours en présentiel**
- Capgemini participe au financement d'équipements de sécurité et visibilité mobilité douce ou fournit ces équipements aux salariés (comme les commandes de mobiliers de télétravail)
- Capgemini propose une alternative de financement aux véhicules de mobilité douce sur les territoires qui ne sont pas couverts par le partenariat Starbolt
- Capgemini propose en plus des IK Vélo des IK Marche

CHAPITRE 7.3 - COMMUNICATION AUTOUR DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DONT LA MOBILITE DURABLE

- La **CFE-CGC CAPGEMINI** demande
 - La promotion des actions de formation du catalogue de la CFP portant sur les enjeux de sécurité routière
 - La promotion des partenariats achat de véhicule de mobilité douce et la communication sur les subventions existantes proposées par Capgemini

CHAPITRE 7.4 - SUIVI SPECIFIQUE

La **CFE-CGC CAPGEMINI** demande la création d'une commission de suivi et que

- La commission ait pour rôle de suivre et de piloter la bonne application et le déploiement de l'accord.
- Selon les circonstances, la commission doit avoir la possibilité de mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour la bonne application de l'accord. Les ajustements devront être recensés dans le cadre de cette commission et faire l'objet d'un relevé de décisions prises de façon collégiale.
- Réunions
 - une réunion d'1 journée tous les 6 mois ou une réunion par trimestre d'1/2j
 - des heures de délégation dédiées pour les membres de la Commission de Suivi de l'accord

EQUIPE CFE-CGC

Carole Hoogstoel carole.hoogstoel@capgemini.com

Eric Moreau eric.moreau@capgemini.com

Pascal Boosz pascal.boosz@capgemini.com

Morgan Pivovar morgan.pivovar@capgemini.com



LinkedIn

